

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2023

Convocation du 07/11/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-trois, le quatorze du mois de novembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

Excusés:

Mme SCHAEFER Virginia,
Mme LE SAGE Gwenaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie,
M. DUDÉ Guillaume représenté par M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

Secrétaire de séance : Mme JAMET Amélie

DCM2023-11-116 **Mission d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage du CAUE dans le projet du lotissement des Maligrattes**

Acte 1.4.2 : Commande publique – autres contrats

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de ses missions, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), association d'intérêt public et à but non lucratif mise en place par le Conseil Départemental de Maine et Loire, peut assister la commune dans son rôle de maître d'ouvrage.

Ainsi, afin de définir le projet de lotissement des Maligrattes et de préparer le dossier de consultation en vue de retenir le maître d'œuvre qui suivra les travaux, le CAUE transmet une proposition de convention et d'annexe relative à une mission de programmation urbaine. La contribution sollicitée d'un montant de 6 324€ a été estimée de manière prévisionnelle et sera ajustée au moment du solde sur la base de la réalité du temps passé sans dépassement du montant initialement convenu. Afin de répondre à sa mission, le CAUE s'associera au cabinet Esprit Terre, économiste de la construction pour l'étape de chiffrage du programme. Le programme se déroulera en trois étapes :

- Étape 1 : État des lieux, diagnostic et définition des enjeux liés à l'urbanisation du site des Maligrattes.
- Étape 2 : définition d'un document programme général pour l'urbanisation du site.
- Étape 3 : approche financière du programme général

Une réunion d'information des usagers et riverains pourra être organisée et des réunions de travail pourront associer des partenaires extérieurs (ex : concessionnaires).

Préalablement à l'engagement de l'étude, la commune devra transmettre au CAUE :

- Un extrait du règlement du PLUi
- Le plan des projets en cours (ex. : Age et Vie)

- Relevé topographique avec positionnement des réseaux et éléments patrimoniaux (arbres les plus remarquables)

Les orientations programmatiques seront une aide à la décision de lancement des travaux pour la commune. A l'issue de cette étude, si la commune le souhaite, le CAUE pourra proposer une nouvelle convention pour accompagner la commune sur l'organisation du recours à maîtrise d'œuvre.

Les délais d'exécution sont les suivants :

- Engagement : juin 2024
- Durée prévisionnelle : 5 mois
- Fin prévisionnelle : octobre 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

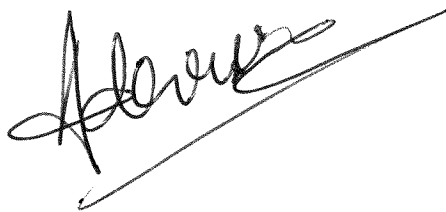
Emet, à l'unanimité, un avis favorable à la convention d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage mise en place par le CAUE dans le cadre de la programmation urbaine du site des Maligrattes et autorise monsieur le Maire à la signer.

Décide de prendre en charge les frais relatifs à la contribution financière du CAUE s'élevant à 6 324€ ainsi que les frais de relevé topographique avec positionnement des réseaux et éléments patrimoniaux (arbres les plus remarquables) et bornage éventuel pour permettre la réalisation de l'étude.

Les dépenses seront inscrites en section d'investissement du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Amélie JAMET



Pour extrait conforme.

Le Maire,
Yves BOUCHER

